

02 – Liste des médicaments et préparations sans prise en charge des coûts

Édition 1.1.2026

Liste des médicaments, groupes de médicaments et préparations non remboursés conformément aux Conditions complémentaires d'assurance EGK-SUN, édition du 1.1.2024, et EGK-SUN-BASIC A et M, édition du 1.1.2024:

Les médicaments suivants ne sont pas remboursés :

- Tous les produits avec catégorie de remise E (remise sans conseil spécialisé, c'est-à-dire en vente libre dans tous les magasins), p. ex. bonbons contre la toux
- Tous les produits avec catégorie de remise A-D qui figurent sur la liste des préparations pharmaceutiques pour application spéciale (LPPA - www.lppv.ch)
- Injections amaigrissantes et coupe-faim
- Médicaments pour la dysfonction érectile
- Contraceptifs
- Compléments vitaminiques et minéraux (produits prêts à l'emploi et mélanges personnalisés)
- Tous les produits liés au mode de vie, à l'anti-âge et au DHEA

Les médicaments suivants sont soumis à une limite par année civile :

- Tous les produits à base de cannabis ou de CBD sont limités à 2'000.- CHF par année civile.

Le droit aux prestations est soumis aux dispositions détaillées des Conditions complémentaires d'assurance mentionnées ci-dessus.

Des modifications de cette liste sont possibles à tout moment et demeurent expressément réservées.

